



Schéma Départemental des Enseignements et de l'Éducation Artistiques 2014-2018

**Dossier de demande d'aide départementale
Établissements d'enseignement artistique musical
Année scolaire 2017-2018**

Demande de subvention (merci de cocher les cases correspondantes)

- de fonctionnement
- d'investissement (préciser :)
- matériel pédagogique
- travaux d'adaptation de locaux intercommunaux

**Date limite de dépôt de la demande
avec pièces à fournir par mail avant le 31 mars 2018**

Merci de renvoyer ce dossier avec pièces jointes impérativement par mail au service
Culture : service.culture@ledepartement82.fr

Attention : aucun dossier rempli à la main ou envoyé par courrier ne sera pris en compte.

Pour envoyer ce dossier par mail, il vous suffit de l'enregistrer sur votre ordinateur, de le remplir et l'enregistrer puis de l'envoyer avec les pièces jointes nécessaires via votre messagerie.

Afin de lire le document en .PDF, vous avez besoin d'Acrobat Reader disponible ici : <http://get.adobe.com/fr/reader/>

Ecoles de musique ayant déjà déposé une demande l'année passée
PIECES A FOURNIR en complément du présent dossier //

Toutes ces pièces sont obligatoires pour l'instruction d'une demande de subvention.

- **Pour toutes les écoles de musique (publiques et associatives)**

| Eléments à fournir | Cadre réservé à l'administration | |
|---|----------------------------------|--------------------------|
| Lettre du Président ou délibération du Conseil municipal ou du Conseil communautaire sollicitant l'attribution de la (des) subvention(s) | | <input type="checkbox"/> |
| Projet pédagogique de l'école de musique (<i>uniquement si non fourni l'année passée ou en cas de modifications</i>) | | <input type="checkbox"/> |
| Bilan d'activités de l'année passée et projet d'activités de l'année en cours | | <input type="checkbox"/> |
| Situation de l'équipe pédagogique (<i>voir annexe correspondante à remplir uniquement en cas de modification de statuts, VAE, nouveaux professeurs...</i>) | | <input type="checkbox"/> |
| Attestations de régularité vis à vis des organismes sociaux (<i>pour les écoles associatives</i>) ou attestation du Maire ou du Président de la communauté de communes (<i>pour les écoles publiques</i>) | | <input type="checkbox"/> |
| Plaquette des tarifs de l'école de musique | | <input type="checkbox"/> |
| Devis ou factures du matériel pédagogique et/ou des instruments (<i>si demande d'aide à l'investissement</i>) | | <input type="checkbox"/> |

- **En supplément pour les écoles associatives**

| Eléments à fournir | Cadre réservé à l'administration | |
|--|----------------------------------|--------------------------|
| Copie des statuts, du Bureau et du Conseil d'administration et récépissé d'enregistrement en Préfecture (<i>uniquement en cas de modifications par rapport à l'année passée</i>) | | <input type="checkbox"/> |
| Bilan et compte de résultat clôturés N-1 + budget prévisionnel de l'année en cours certifiés par le Président | | <input type="checkbox"/> |
| Relevé d'identité bancaire ou postal (<i>uniquement en cas de modification</i>) | | <input type="checkbox"/> |

Pour toute question, le service Culture du Conseil départemental et l'ADDA 82 sont à votre écoute :

Françoise Bédignans : service.culture@ledepartement82.fr – 05.63.91.77.20

Sonia Ducasse : sdea@adda82.fr - 05.63.91.83.96

**Ecoles de musique déposant une première demande et ayant au moins un an d'exercice
PIECES A FOURNIR en complément du présent dossier //**

Toutes ces pièces sont obligatoires pour l'instruction d'une demande de subvention.

- **Pour toutes les écoles de musique (publiques et associatives)**

| Eléments à fournir | Cadre réservé à l'administration | |
|---|----------------------------------|--------------------------|
| Lettre du Président ou délibération du Conseil municipal ou du Conseil communautaire sollicitant l'attribution de la (des) subvention(s) | | <input type="checkbox"/> |
| Projet pédagogique de l'école de musique | | <input type="checkbox"/> |
| Bilan d'activités de l'année passée et projet d'activités de l'année en cours | | <input type="checkbox"/> |
| Situation de l'équipe pédagogique (<i>voir annexe correspondante</i>) | | <input type="checkbox"/> |
| Attestations de régularité vis à vis des organismes sociaux (<i>pour les écoles associatives</i>) ou attestation du Maire ou du Président de la communauté de communes (<i>pour les écoles publiques</i>) | | <input type="checkbox"/> |
| Plaquette des tarifs de l'école de musique | | <input type="checkbox"/> |
| Devis ou factures du matériel pédagogique et/ou des instruments (<i>si demande d'aide à l'investissement</i>) | | <input type="checkbox"/> |

- **En supplément pour les écoles associatives**

| Eléments à fournir | Cadre réservé à l'administration | |
|---|----------------------------------|--------------------------|
| Copie des statuts, du Bureau et du Conseil d'administration et récépissé d'enregistrement en Préfecture | | <input type="checkbox"/> |
| Bilan et compte de résultat clôturés N-1 + budget prévisionnel de l'année en cours certifiés par le Président | | <input type="checkbox"/> |
| Relevé d'identité bancaire ou postal | | <input type="checkbox"/> |

Pour toute question, le service Culture du Conseil départemental et l'ADDA 82 sont à votre écoute :
 Françoise Bédignans : service.culture@ledepartement82.fr – 05.63.91.77.20
 Sonia Ducasse : sdea@adda82.fr - 05.63.91.83.96

COORDONNEES ECOLE DE MUSIQUE //

Nom de la structure :

Informations suivantes à renseigner uniquement en cas de modifications ou de première demande :

Adresse du siège social :

Adresse de correspondance (si différente) :

Téléphone :

Courriel :

Adresse site internet :

N° SIRET* :

Code APE :

Numéro de récépissé en Préfecture** (pour les associations) :

Nom et coordonnées du directeur :

.....

* Le numéro de SIRET est obligatoire pour recevoir une subvention. Si vous n'en avez pas, il vous faut en faire la demande à la direction régionale de l'INSEE, la démarche est gratuite : www.insee.fr.

** Le récépissé en préfecture est indispensable pour formuler une demande de subvention.

PRESENTATION GENERALE //

1. Spécificité de la structure

Ecole labellisée par le Ministère de la culture. Quel label ? :

Ecole publique : communale intercommunale

Ecole associative (loi 1901)

Ecole affiliée à une fédération (ex : FDSM 82). Laquelle ? :

2. Composition du bureau pour les associations à renseigner uniquement en cas de modifications ou de première demande :

| Nom, Prénom | Tél. fixe / portable | Courriel |
|---------------------|----------------------|----------|
| Président(e) : | | |
| Vice-Président(e) : | | |
| Trésorier(e) : | | |
| Secrétaire : | | |

3. Moyens immobiliers et matériels

Les locaux sont :

- propriété de l'école
- mis à disposition. Par :
- loués. Par :
- affectés uniquement à l'école

Nombre de salles dont vous disposez :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite : oui non

En tant qu'établissement recevant du public (ERP), une école de musique doit être conforme à certaines normes, notamment en matière d'accessibilité aux personnes handicapées et en matière de risques d'incendie et de panique.

4. Effectifs des élèves inscrits à l'école de musique (hors interventions scolaires)

| |
|---|
| Enfants (<i>hors interventions scolaires, TAP, etc.</i>) : |
| Etudiants (cycle 3) : |
| Adultes (+ de 18 ans) |
| Elèves de la commune : |
| Elèves de la communauté de communes : |
| Elèves hors commune ou hors communauté de communes (<i>selon le rayonnement de l'école</i>) : |

TOTAL EFFECTIFS DES INSCRITS tous âges confondus, hors interventions scolaires :

5. Effectifs des publics scolaires : classes représentant élèves

(Comptabiliser ici le total des élèves bénéficiant de pratique musicale type interventions de Dumistes, Orchestres à l'école etc.)

PROJET D'ETABLISSEMENT //

1. Pour renseigner la situation de l'équipe pédagogique (direction et enseignants), il est indispensable de remplir le tableau PDF « Annexe équipe pédagogique » ou de joindre un document interne regroupant les données demandées.

2. Cours dispensés

Disciplines instrumentales (*dont éveil musical et chant*). Nombre :

Le cas échéant, lister les disciplines instrumentales supprimées par rapport à N-1 :

.....

Lister les nouvelles disciplines instrumentales par rapport à N-1 :

.....

Formation musicale. Est-elle obligatoire ? oui non

Pratiques d'ensembles. Sont-elles obligatoires ? oui non

Préciser quelles pratiques d'ensembles (*hors éveil et cours collectifs de formation musicale*) :

orchestre chorale ateliers musiques actuelles

autres :

Nombre de semaines de cours pour l'année : semaines

Nombre d'heures de cours hebdomadaires tous cycles confondus (*hors interventions en milieu scolaire*) :

..... heures/semaine

dont cours individuels d'instruments :..... heures/semaine

dont cours de formation musicale :..... heures/semaine

dont pratiques d'ensembles :..... heures/semaine

Nombre d'heures d'intervention publics scolaires (*via les Dumistes, Orchestres à l'école, etc.*) :

..... heures/semaine

3. Projet pédagogique de l'école : à joindre en cas de 1ère demande ou de modifications

Un projet pédagogique a des objectifs éducatifs et culturels. Il correspond à un territoire, un environnement local et à des publics. Conformément aux préconisations du Schéma national d'orientation pédagogique du ministère de la Culture et de la Communication, le projet pédagogique doit au minimum comporter les éléments suivants : date de mise en œuvre ou d'actualisation ; objectifs pédagogiques ; organisation des cursus ; description des pratiques individuelles et collectives ; modalités d'évaluation de la progression des élèves ; ouvertures et découvertes culturelles des publics de l'école ; objectifs de formation de l'équipe pédagogique ; diffusion ; actions de partenariat avec les établissements scolaires et les acteurs socio-culturels du territoire ; positionnement vis à vis du Schéma départemental ; perspectives : missions à poursuivre, nouvelles orientations...

4. Bilan d'activités 2016-2017 + projet d'activités 2017-2018

Joindre 2 documents distincts mentionnant le calendrier des manifestations, les structures partenaires, les effectifs des élèves et professeurs participant aux projets, le bilan moral et pédagogique et le cas échéant les intervenants extérieurs, les éventuelles difficultés rencontrées.

5. Montant des droits d'inscription (merci de joindre la plaquette des tarifs de l'école).

Tarifs identiques pour tous les usagers du territoire intercommunal : oui non

Tarifs appliqués : au mois au trimestre à l'année

Tarifs dégressifs : oui non

6. Eléments comptables et financiers

• **Ecoles municipales et intercommunales**, merci d'indiquer le budget de l'école de musique sur l'année civile 2017 : €

Dont masse salariale : €

• **Ecoles associatives**, merci de fournir les documents suivants certifiés par un commissaire aux comptes ou par le président de l'association :

- le bilan et compte de résultat de l'exercice écoulé
- le budget prévisionnel équilibré en recettes et en dépenses.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR //

Je soussigné(e)

Agissant en qualité de

Certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date :

Signature (signature électronique et/ou signature avec nom et prénom acceptées)